SYNDICAT-INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST-LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2021-016

Date de convocation : 9 septembre 2021

Nombre de délégués en exercice : **26** Nombre de membres présents : 17 Nombre de membres votants : 17

L'an deux mille vingt et un, le **20 SEPTEMBRE** à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, à la salle des fêtes de Vaugneray.

Présents: MM. JULLIEN, REMILLY, LECOLLIER, MARTIN, GIORGIO, BAREILLE, BOBICHON, COQUARD, DIDELET, BOICHON, BOUKACEM, AIGLON, LHOPITAL.

MMES MARCILLIERE, MABON, REVOL, BELIER-COLLONGE,

Le quorum est atteint à 18H30

Secrétaire de séance : Mme REVOL Eloïse

Objet : Convention avec le SYSEG pour autoriser le passage d'une canalisation d'eau pluviale sur la parcelle OF 756 à Millery

Monsieur le Président explique que le SYSEG envisage la mise en place d'un dégrilleur sur le déversoir d'orage existant sur la parcelle OF 756 à Millery (parcelle appartenant au SIDESOL en co-propriété avec le syndicat des eaux de Millery Mornant) et qu'il convient d'autoriser le passage pour la canalisation et pour y accéder.

Monsieur le Président procède à la lecture de la convention

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la convention à passer avec le SYSEG et le Syndicat des eaux de Millery Mornant, autorisant le passage d'une canalisation d'eaux usées et/ou d'eaux pluviales sur la parcelle OF 756 à Millery.
- Autorise le Président à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé tous les Membres présents. Pour copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le Le Président Daniel JULLIEN

> REÇU EN PREFECTURE le 07/10/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-200080786-20210920-2021_016-DE